

# PROTÉGER LES BALEINES DES ENGINS DE PÊCHE

L'empêtré dans les engins de pêche actifs ou perdus constitue une menace majeure pour les baleines en Colombie-Britannique. Vous pouvez aider à faire changer les choses.

Tous les engins de pêche, notamment les cordes et les filets, peuvent constituer une menace pour les baleines. Le matériel peut s'enrouler autour de leur corps, de leur queue, de leurs nageoires et/ou de leur bouche, cela les empêche de se nourrir, de se déplacer ou de respirer. Les empêtrés avec les engins peuvent causer des blessures aux baleines ou entraîner leur mort, mais aussi représenter un coût élevé pour les pêcheurs qui perdent leur équipement et leurs prises.

Si vous prévoyez de pêcher avec des casiers, voici quelques moyens pour prévenir les empêtrés de baleines.



Pêches et Océans  
Canada

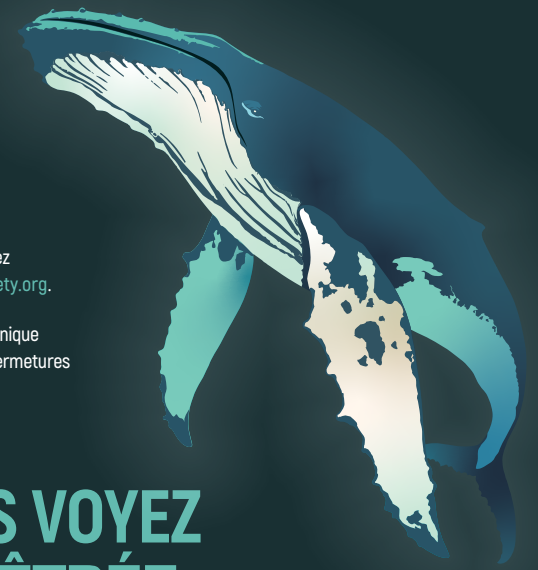
Fisheries and Oceans  
Canada

Il se peut que les empêtrés de baleines passent inaperçus et ne soient pas signalés sur le vaste littoral de la Colombie-Britannique.

En étant informé de ces meilleures pratiques, vous pouvez aider à réduire les blessures et la mortalité des mammifères marins comme la baleine grise et la rorqual à bosse.

Pour plus d'informations sur la réduction des impacts touchant les mammifères marins causés par des menaces anthropiques, veuillez vous rendre sur les sites [www.bewhalewise.org](http://www.bewhalewise.org) et [www.mersociety.org](http://www.mersociety.org).

Reportez-vous au Guide de la pêche sportive de la Colombie-Britannique pour les dernières informations sur les règlements de pêche, les fermetures de secteur et les pratiques de pêche responsable :  
<https://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/rec/index-fra.html>



## QUE FAIRE SI VOUS VOYEZ UNE BALEINE EMPÊTRÉE



**1 N'essayez pas de désempêtrer la baleine**  
Vous pourriez vous blesser ou blesser l'animal.



**2 Signalez immédiatement toute baleine vivante blessée, en détresse ou morte** au service d'assistance téléphonique du MPO ci-dessous, ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



**3 Restez avec l'animal jusqu'à ce qu'un groupe d'intervention accrédité ou que quelqu'un qui pourra suivre la baleine arrive**  
Maintenez la distance obligatoire d'approche minimale de la faune marine.<sup>2</sup>



**4 Prenez des photos et/ou des vidéos de l'empêtré et de la baleine**  
Les photos peuvent fournir des informations utiles sur l'individu et la nature de l'empêtré.

<sup>1</sup> Marine Education and Research Society (MERS). [n.d.] Entanglement. Extrait du site Internet du MERS : <https://www.mersociety.org/entanglement>

<sup>2</sup> 100 m de distance de la plupart des baleines, des dauphins et des marsouins ; 200 m si un animal est en position de repos ou avec un petit.

Les épaulards sont en péril, il faut donc se tenir encore plus à distance. Maintenez une distance de 200 à 400 mètres de tous les orques.

Les règlements peuvent varier selon la région ou le moment de l'année, consultez le site Internet du MPO pour les dernières informations :

<https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/watching-observation/index-fra.html>



Signalez les incidents liés aux mammifères marins en appelant le

**1-800-465-4336**



Radio maritime VHF

**Voie 16**



Ou par courriel [DFO.ORR-ONS.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.ORR-ONS.MPO@dfo-mpo.gc.ca)



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Canada

# LE SAVIEZ-VOUS ?

## Des études préalables ont révélé que près de 50% de tous les rorquals à bosse échantillonnés en Colombie-Britannique ont des cicatrices indiquant qu'ils ont été empêtrés.<sup>1</sup>

Les baleines grises et les rorquals à bosse sont les deux espèces de baleines les plus couramment empêtrées dans le nord-ouest du Pacifique. Du printemps à l'automne, ces baleines passent beaucoup de temps dans les eaux côtières peu profondes, ce qui les rend particulièrement exposées aux interactions avec les engins de pêche, en particulier les casiers.

### PENDANT LA PÊCHE...

**Évitez d'installer les engins lorsque les baleines sont à proximité**  
Vous apercevez le souffle d'une baleine ? Laissez-la passer ou trouvez un autre endroit pour installer vos engins. La loi indique qu'il faut maintenir une distance avec les mammifères marins pendant la pêche.



#### Réduisez la longueur de la ligne

Ajustez la longueur des cordes entre les engins de pêche et les bouées.



#### Vérifiez les tables des courants et des marées avant de pêcher

Lestez davantage votre équipement pour éviter qu'il ne s'éloigne.



#### Utilisez des bouées adaptées, évitez les blocs de styromousse ou les bidons en plastique

Le risque de perdre vos engins et les dommages causés aux baleines en seront réduits.



**Marquez clairement vos bouées avec votre nom et votre numéro de téléphone ou le numéro d'immatriculation du bateau, tel que requis**  
Si vos engins perdus sont retrouvés, ils pourront vous être restitués.



### EN GÉNÉRAL...

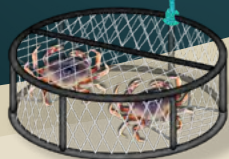
**Éliminez vos engins de pêche usagés de manière responsable**  
et essayez de nettoyer tous les débris que vous trouvez, en particulier les plastiques.



**Signalez les incidents impliquant des mammifères marins**  
notamment les empêtrlements de baleines, au service d'assistance téléphonique du MPO au 1-800-465-4336, ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



**Renseignez-vous et informez les autres**  
sur la façon de réduire les incidents dus aux activités humaines qui touchent les mammifères marins.

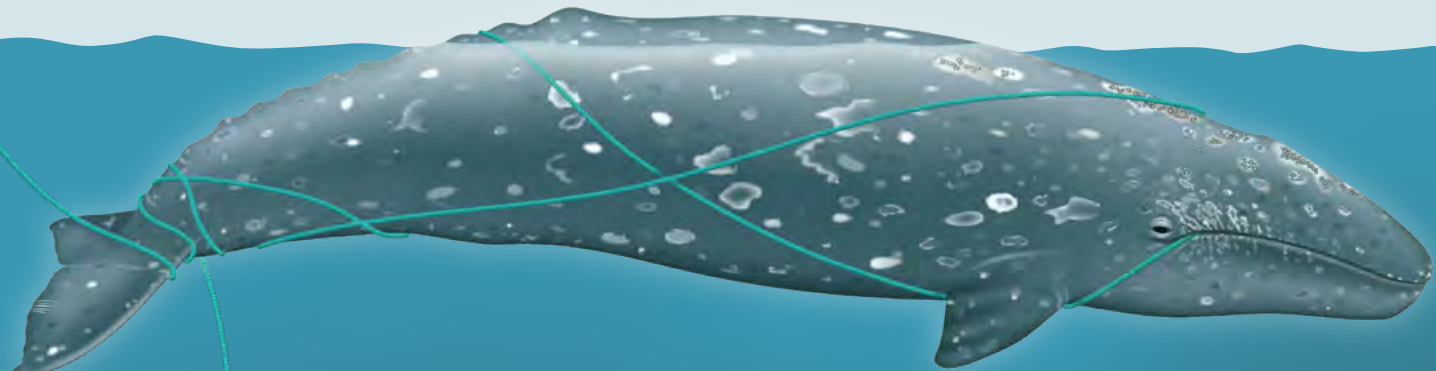


## QUE FAIRE SI VOUS VOYEZ UNE BALEINE EMPÊTRÉE

Signalez immédiatement une baleine empêtrée afin qu'une intervention soit déclenchée. Le signalement des incidents tels que des coups portés par un bateau, des empêtrlements et d'autres perturbations peut concourir à sauver la vie d'un animal et fournir des données très utiles qui aideront à faire face aux menaces futures touchant les mammifères marins.

Les baleines en détresse peuvent être imprévisibles rendant ainsi l'empêtrement très dangereux. Pour votre sécurité et celle de l'animal, gardez vos distances et ne tentez pas de désempêtrer la baleine.

L'enlèvement des engins de pêche empêtrés est un processus compliqué car certains engins ne sont pas toujours visibles à la surface de l'eau. L'illustration ci-dessous montre que si seule la partie visible de la corde flottant à la surface est retirée, l'animal court toujours un risque sérieux car la corde peut être coincée dans sa bouche et enroulée autour de sa queue. Par ailleurs, un engin trainant ou visible à la surface de l'eau joue un rôle important pour les intervenants accrédités, ils peuvent y attacher du matériel permettant de désempêtrer les baleines ou des étiquettes de façon à ce que l'animal empêtré puisse être localisé et que l'intervention soit efficace et se déroule en toute sécurité.



Une opération mal effectuée peut aggraver la détresse et blesser un animal. Si vous voyez une baleine ou un autre mammifère marin empêtrés, la meilleure mesure à prendre pour votre sécurité et celle de l'animal est de signaler immédiatement l'incident afin que le groupe d'intervention accrédité puissent lancer une opération. Les intervenants accrédités ont des compétences, de l'équipement, une formation et une expérience spécialisée qui leur permettent d'évaluer efficacement l'empêtrement en s'assurant que le matériel est retiré de manière à maximiser les chances de survie à long terme de la baleine.

## SIGNALER LES INCIDENTS IMPLIQUANT DES MAMMIFÈRES MARINS

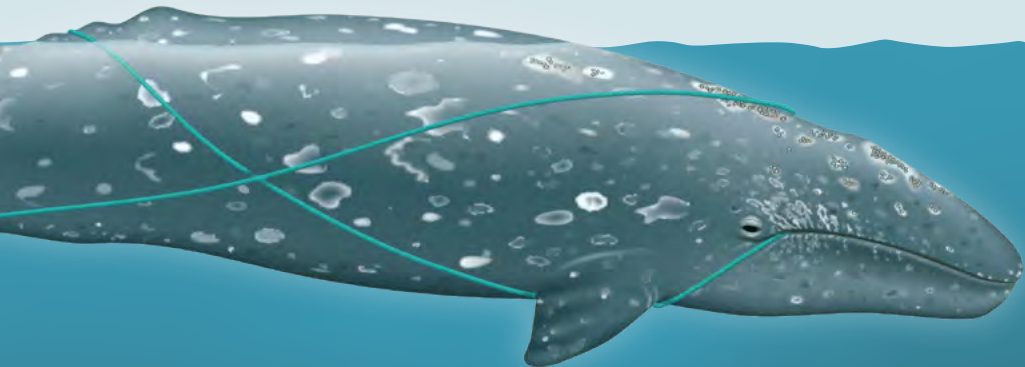
Conservez ce dépliant dans un lieu à portée de main en cas de besoin pour les signalements d'empêtrement.

1-800-465-4336 • DFO.ORR-ONS.MPO@dfo-mpo.gc.ca • Radio maritime VHF, voie 16



Le signalement des collisions ou des contacts accidentels entre des bateaux ou des engins de pêche et les mammifères marins est obligatoire en vertu du *Règlement sur les mammifères marins du Canada*.

# SIGNALEZ DES EMPÊTREMENTS DE BALEINE



**1** N'essayez pas de  
désempêtrer  
vous-même la baleine



**2** Signalez immédiatement  
toute baleine vivante  
blessée, en détresse  
ou morte



**3** Restez avec l'animal  
en maintenant une  
distance de sécurité<sup>1</sup>



**4** Prenez des photos  
et/ou des vidéos du  
matériel empêtré et de  
la baleine

<sup>1</sup> Regarder « Que faire si vous voyez une baleine empêtrée » pour respecter les règles de distance minimale.



Signalez les incidents liés aux mammifères marins en appelant le

**1-800-465-4336**



Radio maritime VHF

**Voie 16**



Ou envoyez un courriel [DF0.ORR-ONS.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DF0.ORR-ONS.MPO@dfo-mpo.gc.ca)



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Canada